Syndicat des Communes du Littoral Varois

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Syndicat des Communes du Littoral Varois
Mairie du LAVANDOU
Place Ernest Reyer
83980 LE LAVANDOU
☎ 04.94.05.15.71
✉ secretariat.maire@le-lavandou.fr

SOMMAIRE

VIE DU SYNDICAT 3

LA COMPOSITION DU SCLV AU 31 DECEMBRE 2018 3-5

LES MISSIONS DU SCLV 5

REUNIONS 2018 6

RAPPORT FINANCIER ISSU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 6

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT AU PREFET DU VAR – 13 AOUT 2018 – COMMUNE DU LAVANDOU 7-9

LES POINTS ABORDES EN 2018 10-22

- Le changement climatique et les submersions marines.
- La pêche en Méditerranée.
- Les mouillages des navires de croisières.
- Le Comité Technique du 15 octobre 2018 : des ateliers pour lutter contre l'érosion.
- La pollution du 7 octobre 2018.
- La loi ELAN.
- Le maintien des CRS sur les plages du littoral.
- Bilan du 40ème congrès de l'ANEL du HAVRE.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME 22-26

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES 26

PRESENTATION DES PROBLEMATIQUES POUR CHAQUE COMMUNE 27-28

INFOS ET ACTUALITES 2018 28

Sinistrés de la pollution : faites-vous connaître (Var-matin du 3 décembre 2018)
LA SEYNE et LA CIOTAT en vigilance pollution (Var-matin du 28 octobre 2018)
La pollution a touché légèrement la commune de CAVALAIRE (Var-matin du 3 novembre 2018)
Grosse opération de nettoyage sur les plages du LAVANDOU (Var-matin du 14 novembre 2018)
Le projet d'aménagement du littoral détaillé ce lundi aux Maximois (Var-matin du 20 septembre 2018)
HYERES - Des fleurs de posidonie indiquent un herbier sain (Var-matin du 3 novembre 2018)

REPORTAGE PHOTOS 28

Réunion du 13 décembre 2018 – Commune de SAINTE MAXIME

❶ VIE DU SYNDICAT

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement […].

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président du Comité Syndical en séance publique […]".

Ce rapport vous présente les principaux travaux et événements de l'année 2018.

❷ LA COMPOSITION DU SCLV AU 31 DECEMBRE 2018

Ville de BANDOL	Monsieur Jean-Paul JOSEPH	Maire
	Monsieur Michel CECCALDI	Titulaire
Ville de BORMES LES MIMOSAS	Monsieur François ARIZZI	Maire
	Monsieur Alain COMBE	Maire
Ville de CARQUEIRANNE	Monsieur Robert MASSON	Maire
	Madame Danièle TONELLI	Titulaire
Ville de CAVALAIRE	Monsieur Philippe LEONELLI	Maire
Ville de COLLOBRIERES	Madame Christine AMRANE	Maire
	Monsieur Jean-Pierre RIZZO	Titulaire
	Monsieur Philippe LESAGE	Titulaire
Ville de FREJUS	Monsieur David RACHLINE	Maire
	Madame Monique MILIOTI	Titulaire
	Monsieur LONGO	Titulaire
Ville de GASSIN	Madame Anne-Marie WANIART	Maire
	Madame Agnès MARTIN	Titulaire
	Monsieur Christian OLLIVIER	Titulaire
Ville de GRIMAUD	Monsieur Alain BENEDETTO	Maire
	Monsieur Christophe GERBINO	Titulaire
	Monsieur Francis MONNI	Titulaire
Ville de HYERES	Monsieur Jean-Pierre GIRAN	Maire
	Madame Isabelle MONFORT	Vice-Présidente
	Madame Edith AUDIBERT	Titulaire

Ville de LA CROIX VALMER	Monsieur Bernard JOUBERT	Maire
	Madame Brigitte RINAUDO PINEAU	Titulaire
	Monsieur David CASTELLO	Titulaire
Ville de LA GARDE	Monsieur Jean-Claude CHARLOIS	Maire
	Monsieur Roger MURENA	Titulaire
	Madame Huguette MORALDI	Titulaire
Ville de LA LONDE LES MAURES	Monsieur François DE CANSON	Maire/Vice-Président
	Monsieur Jean-Jacques DEPIROU	Titulaire
Ville de LA SEYNE SUR MER	Monsieur Marc VUILLEMOT	Maire
	Madame Raphaëlle LEGUEN	Vice-Présidente
	Monsieur Christian PICHARD	Titulaire
Ville de LA VALETTE	Madame Christine HUMMEL	Maire
	Madame Solange CHIECCHIO	Vice-Présidente
	Monsieur Daniel LESAGE	Titulaire
Ville du CASTELLET	Madame Nicole BOIZIS	Maire
	Madame Estelle PETITPAS	Titulaire
	Madame Dominique BLANC	Titulaire
Ville du LAVANDOU	Monsieur Gil BERNARDI	Maire/Président
	Monsieur Jacques BOMPAS	Titulaire
Ville du PRADET	Monsieur Hervé STASSINOS	Maire
	Monsieur Pascal CAMPANS	Titulaire
	Madame Viviane TIAR	Trésorière
Ville du RAYOL CANADEL	Monsieur Jean PLENAT	Maire
	Monsieur Louis CARGILL	Titulaire
Ville de RAMATUELLE	Monsieur Roland BRUNO	Maire
	Monsieur Jean-Pierre FRESIA	Titulaire
Ville de ROQUEBRUNE	Monsieur Jean-Paul OLLIVIER	Maire
	Madame Michèle LETOT	Titulaire
Ville de SAINT MANDRIER	Monsieur Gilles VINCENT	Maire
	Monsieur Alain BALLESTER	Titulaire

Ville de SAINT RAPHAEL	Monsieur Frédéric MASQUELIER	Maire
	Monsieur Maurice CHABERT	Titulaire
Ville de SAINT TROPEZ	Monsieur Jean-Pierre TUVERI	Maire
	Monsieur Franck BOUMENDIL	Vice-Président
Ville de SAINT CYR SUR MER	Monsieur Philippe BARTHELEMY	Maire/Vice-Président
	Monsieur Antoine BAGNO	Titulaire
Ville de SAINTE MAXIME	Monsieur Vincent MORISSE	Maire
	Monsieur Patrice AMADO	Titulaire
Ville de SANARY	Monsieur Ferdinand BERNHRD	Maire
	Monsieur Daniel ALSTERS	Titulaire
	Monsieur Patrice ESQUOY	Titulaire
Ville de SIX FOURS LES PLAGES	Monsieur Jean Sébastien VIALATTE	Maire
	Madame Jocelyn CAPRILE	Vice-Présidente
	Monsieur Guy MARGUERITE	Titulaire
Ville de TOULON	Monsieur Hubert FALCO	Maire
	Monsieur Laurent JEROME	Vice-Présidente

❸ LES MISSIONS DU SCLV

Le Syndicat des Communes du Littoral Varois (SCLV) regroupe les maires et délégués de 28 communes qui travaillent ensemble sur l'étude, la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts du littoral.

Le SCLV se réunit régulièrement afin de résoudre les différents problèmes liés à l'érosion côtière, à la préservation du littoral en général mais aussi en vue de répondre aux diverses questions maritimes.

❹ REUNIONS 2018

Au cours de l'année 2018, le SCLV s'est réuni à 6 reprises :

➔ Le 19 février 2018 – Commune du PRADET
➔ Le 22 mars 2018 – Commune de SAINT RAPHAEL
➔ Le 14 juin 2018 – Commune LES ISSAMBRES
➔ Le 13 août 2018 – Commune du LAVANDOU
➔ Le 25 octobre 2018 – Commune de TOULON
➔ Le 13 décembre 2018 – Commune de SAINTE MAXIME

Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et les membres du Syndicat pour leur assiduité.

❺ RAPPORT FINANCIER ISSU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Section de fonctionnement

Dépenses : 47 358,84 € *
Recettes : 64 047,69 €

* En dépenses, le total s'élève à 47 358,84 € contre 77 665,27 euros en 2017. La hausse de 2017 était en grande partie consécutive par la participation du Syndicat au Salon International de la croisière à Fort Lauderdale (Floride) ainsi qu'aux journées d'études de l'ANEL à la Réunion.

Les recettes de fonctionnement sont stables sur la période, constituées exclusivement de la participation annuelle des 28 communes membres et du report de résultat.

Section d'investissement

De par son objet, le Syndicat a très peu de mouvements budgétaires en section d'investissement.

Dépenses : 0 €
Recettes : 3962,00 €

Le résultat de l'exercice 2018 est le suivant :

Le compte administratif 2018 fait apparaitre un résultat d'exploitation et un solde d'exécution d'investissement excédentaires.
il vous a été proposé de reporter le résultat 2018 au Budget Primitif 2018 comme suit :

- A la ligne budgétaire R.002 "Résultats d'exploitation reporté" 16 688,85 €
- A la ligne budgétaire R.001 "Solde d'exécution N-1" 3 962,00 €

❻ DISCOURS DE MONSIEUR LE PRESIDENT AU PREFET DU VAR DU 13 AOUT 2018 – COMMUNE DU LAVANDOU

"Le littoral français en général, et le littoral varois en particulier, sont au centre d'enjeux environnementaux et économiques qui réclament une vision globale et prospective des élus locaux, en partenariat avec les Services de l'Etat. Et une approche dynamique des défis nouveaux auxquels nous sommes confrontés, de par la nécessaire adaptation des territoires au défit climatique. Cela est d'autant plus sensible pour le premier département balnéaire de France.

Ainsi, le SCLV, qui s'est longuement préoccupé des problématiques – désormais classiques – d'application de la Loi Littoral, de la lutte contre les pollutions marines, et d'exploitation des bains de mer, a dû ouvrir d'autres réflexions sur des sujets nouveaux, proposés par les changements climatiques et encadrés par l'évolution législative et réglementaires, que sont la montée des eaux liée au réchauffement climatique, et leurs coralliaires : la lutte contre l'érosion et les risques de submersions marines.

Mais encore, nos travaux communs ont porté sur la mise en œuvre du PAMM et sur la maitrise des mouillages des bateaux de plaisance, comme sur la gestion des mouillages des navires de croisières.

Aussi, grâce à votre appui, et à l'éclairage de vos services, comme aux résultats des colloques de l'ANEL, nous avons pu non seulement opérer un relai d'information et de sensibilisation des Elus qui animent les Communes membres du SCLV, mais également porter la spécificité de nos problématiques de façade et être précurseurs dans la prise en compte des risques littoraux.

S'agissant de la Loi Littoral, en dépit des interprétations parfois changeantes et inconfortables des juridictions administratives, nous avons globalement admis que le volet « protection » prévaudrait sur l'aspect « mise en valeur » ; et que malgré les sollicitations des élus littoraux pour une meilleure prise en compte des aspects « équipements publics », ni les rapports produits par les Députées (Pascale GOT et Chantal BERTHELOT) ni les propositions faites par le Sénateur VASPART, ni même les amendements avancés par le projet de Loi E.L.A.N n'auraient une chance d'aboutir ou de réduire l'inconfort dans lequel demeurent les élus locaux, pourtant confrontés à des obligations contradictoires, telles que le développement d'énergies renouvelables, la relocalisation d'activités menacées par l'élévation du niveau de la mer ou la production de logements sociaux imposée par la Loi ALUR.

La lutte contre les pollutions marines accidentelles, déjà actée par la mobilisation du SCLV après la catastrophe du Haven, le 7 mars 1991, en baie de Gênes, a démontré que notre littoral n'était pas à l'abri d'une nappe d'hydrocarbures qui a débouché sur la mutualisation des moyens communaux et la prise en compte des linéaires de barrages flottants d'un « Infra-Polmar » dans le plan Polmar-Terre redéfini par l'Etat. Nous vous en remercions d'autant, que dans l'hypothèse d'une nouvelle catastrophe de ce type, tous les moyens, y

compris les plus modestes, seront les bienvenus et que nous sommes les premiers concernés par l'attractivité de nos plages.

En terme de réglementation de l'exploitation des bains de mer, grâce au SCLV, l'application du Décret-Plage de 2006 a pu se faire en partenariat avec les Services de l'Etat, et en douceur, plutôt que dans la douleur des démolitions et autres modes d'applications « forcées », telles que certaines plages de Bouches-du-Rhône et des Alpes Maritimes les ont connues en début d'année 2018. Encore, la problématique a-t-elle pu prendre une autre dimension avec la prise en compte de la compétence « plages » par Toulon-Provence-Méditerranée… et aboutir à l'application du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne dont on ne soulignera jamais assez combien il a permis de SAUVER l'activité des plagistes dans un secteur où les contraintes étaient particulièrement nombreuses. Avec quelque recul, la réforme des circulaires « Chapon » s'est opérée sans trop d'encombres dans notre Département, et finalement, non seulement « la guerre des plages » n'a pas eu lieu, mais un équilibre a pu être trouvé.

Après plusieurs expérimentations de techniques « souples et réversibles » pour freiner l'érosion marine, le SCLV a sollicité l'intervention de la Région pour globaliser et ordonnancer les aménagements sous-marins – de type récif artificiel – comme pour mobiliser les fonds européens que d'autres régions, notamment italiennes, savent attirer et investir jusqu'au dernier centime d'euro. La mutualisation des expérimentations conduites par beaucoup de Communes a permis le partage des informations et d'alimenter – en retour – le recueil des données dont disposent les services de la DDTM ; dont je tiens à souligner l'accompagnement dans la délivrance des AOT nécessaires au déploiement de procédés novateurs.

Et je ne résiste pas au plaisir d'afficher que le SCLV a été utile dans la sensibilisation du public à la fragilité du milieu marin, à la protection des cétacés, comme sur le danger que fait courir le risque des submersions marines aux résidents comme aux aménagements en zone proche du rivage. Ainsi, vos services, M. le Préfet, peuvent s'enorgueillir d'avoir œuvré à nos côtés pour que les Communes Littorales varoises anticipent sur l'application de la Loi « Adaptation des Territoires Littoraux aux changements climatiques ». Ainsi, grâce à la diligence de la DDTM, qui s'est mobilisée sur les risques littoraux, et à l'étude conduite par le BRGM, notre Département dispose à présent de la première prise en compte globale des risques de submersion marine de l'hexagone, dont la traduction sera gérée au fil des révisions des P.L.U., un rôle précurseur mis en exergue lors du colloque de l'ANEL « Bodlamé », voilà trois mois, dans les Antilles Françaises.

Et c'est encore la mise en réseau de nos énergies et de nos réflexions, qui a permis aux instances de façade, mais aussi au SCLV, aux Services Maritimes, au Conseil Départemental et à la CCI, d'opérer une approche constructive pour l'élaboration d'un « plan croisière » cohérent et responsable, respectueux de la posidonie comme attentif au développement touristique et à l'essor du secteur de la croisière pour notre Département. La pose de « coffres » permettant aux grandes unités de s'amarrer, comme l'organisation des ZMEL sont en bonne voie avec le précieux concours de la Préfecture maritime.

Après cette revue de détail non exhaustive, je tiens à vous renouveler, M. le Préfet, le témoignage de gratitude de nos Communes pour l'écoute attentive et bienveillante dont vous-même et vos services, et notamment ceux de la DDTM, avez fait preuve, avant d'être – à notre tour – attentifs aux visions de l'Etat pour alimenter la « feuille de route » du SCLV, comme de céder la parole aux représentants des Communes littorales qui ont souhaité connaître votre approche sur des questions plus spécifiques.

Ce moment de rencontre entre tous les acteurs du Littoral Varois est précieux : qu'il nous permette d'échanger et d'entretenir ce climat de confiance et notre volonté commune de gérer au mieux le plus beau littoral de France… Après la côte d'Opale, dont le représentant, Monsieur Frédéric CUVILLIER, ancien ministre de la Mer et fidèle du S.C.L.V., nous fait l'honneur de sa présence, ce soir".

❼ LES POINTS ABORDES EN 2018

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE & LES SUBMERSIONS MARINES

Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois du Lundi 19 février 2018 – LE PRADET

Monsieur Hervé Stassinos, Maire du Pradet, présente sa Commune et fait état des difficultés liées à la carence en logements sociaux.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Remercie Monsieur Stassinos - Maire du Pradet - pour son accueil, Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM et les élus de s'être mobilisés et d'être venus en nombre avec leurs responsables mer et urbanisme (70 personnes présentes).
Il expose la problématique du changement climatique, des submersions marines (cf. discours) et remercie la célérité avec laquelle les services de l'Etat ont diligenté l'étude BRGM-DREAL.

Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture
Appuie sur la pertinence du discours de Monsieur Bernardi – Président du SCLV, expose la complexité des enjeux et précise qu'il faut établir des priorités en fonction de ceux-ci.
4 éléments importants sont à retenir, l'érosion et le risque de submersion pour lequel il y a une réelle progression en matière de connaissances scientifiques complétées par les études menées sous l'égide des collectivités, en profite pour saluer le travail par les services de l'Etat et par les collectivités sur le sujet.
L'état a besoin des connaissances et de l'expérience des collectivités pour leurs territoires.
Nécessité de veiller au juste équilibre entre l'artificialisation, l'économie et le maintien du naturel. Il faut une harmonie entre tous ces impératifs. Elle est difficile à trouver compte tenu des conflits d'intérêt entre eux.
La prévention permet la protection des populations. Il faut actualiser en permanence les plans communaux de sauvegarde qui ont été particulièrement efficaces dans le Var lors des inondations et des feux de forêt.
Il faut progresser en matière de sensibilisation, de culture du risque et de prévention du contentieux dans l'intérêt de tous, dans la gestion du temps qui diffère entre le scientifique et l'administratif, le politique, les crises …
Il faut accepter les associations de protection de l'environnement ; elles jouent un rôle très important avec des effets parfois bénéfiques.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM
Est ici pour présenter l'évolution des données suite à la première présentation effectuée en 2017 au Lavandou.
Les submersions marines représentent un sujet délicat. Le PA 2m a 2m40 NGF aléa à 2100 faisait beaucoup réagir. L'ensemble de l'étude était à l'échelle de la méditerranée sans les détails. L'étude du BRGM a été validée fin 2017 et peut être prise en compte. Une carte par commune a été établie qui revoit les prévisions un peu à la baisse.
NB : la projection des cartographies ne pouvant s'effectuer, compte-tenu d'une panne informatique, les cartes d'aléas ont été adressées à chaque Commune.

Souhaite rédiger avec les communes une doctrine : la même dans tout le Département pour ne pas avoir à s'interroger pour chaque permis. L'Etat fera une proposition qui doit être validée par toutes les Communes.
L'étude est faite sur les niveaux moyens grâce à la bathymétrie ; pas dans les ports, ni dans les zones rocheuses qui sont moins impactées.
Il faut graduer les aléas à la côte (pour le 1er plancher aménageable) de 2m NGF pour les zones portuaires ou rocheuses, la côte du TN de la parcelle + 20 cm
Cela n'est pas appliqué sur l'existant mais sur les nouveaux projets il faut adapter sur les côtes l'étude du BRGM.

Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture
L'estimation n'est pas pessimiste, le discours est de plus en plus fin, l'étude est nuancée, pas alarmiste.

François de Canson – Vice-président du SCLV – Maire de la Londe
Discours

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Détaille les côtes disponibles sur papier, en l'absence de Power Point.
Pour les ports 2mNGF
En ville par tranche de 0.5, le 1er plancher 0.5m + 20cm
Le Syndicat demande à la Région, avec comme relais Monsieur De canson, en charge des risques, de différencier la GEMAPI de l'aléa submersions marines. Il est précisé que le Fonds Barnier ne sera pas mobilisable pour d'éventuelles « relocalisations ».

ANEL : loi sur l'économie bleue
Pas de retrait ni d'abandon du trait de côte lorsque cela s'avère possible, politique de renforcement des structures pour maintenir le trait de côte. Confortement et lignes de crédits pour relocalisations ponctuelles.

Raphaëlle Le Guen –Vice-présidente du SCLV et 1ère Adjointe au Maire de la Seyne sur mer
Exemple de constructions sur pilotis qui pourrait être appliqué dans le cas des submersions marines.
La gestion des inondations des parkings utilisés par les touristes dans des périodes à moindre risque

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Les submersions marines sont sous la responsabilité des élus et l'Etat leur en laisse également le financement.

Depuis quand doit-on les prendre en considération dans les documents d'urbanisme ?

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM
Depuis que le PA a été édité en avril 2017

Isabelle Monfort – Vice-présidente du SCLV – Adjointe au Maire de Hyères
La doctrine est-elle validée par la DREAL ?

François de Canson – Vice-président du SCLV – Maire de la Londe
La culture du risque primera sur toute autre considération.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
S'agissant de certains propriétaires d'un bien en bord de mer, qui aujourd'hui à une certaine valeur et ne vaudra plus rien dans 80 ans... N'allons-nous pas avec l'officialisation des cartes de submersions connaître un effet d'emballement spéculatif pendant un premier temps ?
Il faudra être vigilant lorsque les projets de cession arriveront en mairie pour ne pas être taxé de « laisser faire ». Rôle du notaire

Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture
S'applique à toutes les politiques publiques, au sein de la Préfecture, DDTM, aujourd'hui il existe une entité risque à la DREAL

La Préfecture gère les conflits.
Depuis 1982 libre administration du territoire
Le Var de 2100 sera ce que vous voulez en faire, l'Etat aidera.
Etre humble face à la nature et aller chercher des exemples de techniques de lutte dans les pays voisins (pays Bas…)
Bien informer le public en gestion de crise
La résilience – société sophistiquée – confort matériel les éléments structurant manquant la population est très vite handicapée. Les aléas font partie du quotidien. L'état est entièrement mobilisé à vos côtés.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM
Une note sur la doctrine sera envoyée - demande de réagir – affiner – corriger – intégrer les observations figer le discours pour les réunions d'associations – urbanisme puis contrôle de légalité

Monsieur le Président du SCLV annonce que les autres questions fixées à l'ordre du jour (DOB) seront étudiées durant le déjeuner et lève la séance à 12h00.

******

LA PECHE EN MEDITERANNEE

COMPTE RENDU de la REUNION DU SCLV à SAINT-RAPHAEL – 22 mars 2018
Présentation de M. G. ROMITI, Président du CNPMEM sur la pêche nationale, l'évolution des quotas européens et les spécificités méditerranéennes.

« Notre profession est le métier le plus difficile, mais aussi le plus réglementé et encadré qui soit » déclarait Gérard ROMITI, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, en préambule de son exposé devant les Elus du Littoral Varois et les Prud'hommes de notre Département.

A l'initiative de Gil BERNARDI, Président du SCLV, M. ROMITI était accueilli au Centre Culturel de Saint-Raphaël par son adjoint, M. Maurice CHABERT.

Après un échange avec les pêcheurs du Lavandou, emmenés par M. Christian MOLINERO, responsable régional des pêches, le Président du CNPMEM présentait l'organisation du « Navire Amiral » et des 33 prud'homies issues de l'institution créée à Marseille en 1440, des 12 CPMEN et des 13 CIDPEM. Une structure socio-professionnelle qui « consacre 60% de son temps à la protection de l'environnement », et dont le pays « laisse au fond de l'eau 45.000 tonnes de poissons ».

Une profession composée à 80% de « petits métiers », qui rassemble 3253 petits bateaux, 453 navires côtiers, 270 unités de pêche au large, 28 navires de grande pêche – supérieurs à 40m – et 17 aquaculteurs.

Après avoir exposé les quotas de thon rouge et d'espadon en Méditerranée, M. ROMITI présentait la notion de Rendement Maximum Durable, qui consiste à considérer le stock de poisson « comme un compte en banque » et la pêche « comme le prélèvement des intérêts ». Un prélèvement de 2700 tonnes sur les 20.000 à 30.000 tonnes recensées.

« Nous pêchons 20% de notre consommation » alors que 80% sont importés, déclarait Gérard ROMITI. « Les français consomment 34kg de poisson par habitant, alors que l'Espagne en mange 74Kg par an » !... et la multiplication des Aires Maritimes Protégées et les effets du « BREXIT » nous limiteront encore, alors que notre objectif global est de nourrir 11 milliards d'habitants ! Pire : nous avons vendu notre savoir-faire en aquaculture aux Grecs et aux Turcs.
Et, alors que le Ministre Frédéric CUVILLIER avait arraché 537 millions d'euros en Fonds Européens (FEAMP), nous n'en consommons aujourd'hui que 0.2%.
M. ROMITI présentait également l'organisation de France Filière Pêche, plaidait pour une déclaration de capture « responsable », et insistait sur la formation des jeunes, qui sont initiés à la pêche par 12 écoles rassemblant de 130 à 150 élèves chacune.

Cette formation est à revoir, tant pour la promesse d'embarquement que pour le parrainage et le rapport de stage, après une formation de 7 à 8 mois. Aujourd'hui, le

Conseiller Technique de l'Ecole joue le rôle de Directeur d'une formation qui dure 4 ans. Il convient d'installer le maximum de jeunes avec les Permis de Mise en Exploitation (PME), et de solutionner la vente de bateaux – qui ont en moyenne plus de 40 ans – au prix dissuasif de 80.000 €.

Les enjeux d'avenir étaient également abordés par le Président du CNPMEM, au regard de la qualité de l'eau atteinte par les plastiques, par la pollution de la rive Sud de la Méditerranée. En même temps qu'il convient de défendre les « droits historiques » de pêche dans chaque zone, la « planification spatiale » s'impose. De même, les défis résultant de la pêche de loisir qui prélève 30T sans contrôle, comme des règles régissant les ports de débarquement.

« Notre pêche est essentiellement artisanale et familiale » plaidait G. ROMITI. Il faut restaurer le rôle des prud'homies dans le règlement des conflits d'usages et dans l'attribution des lieux de pêche. En Méditerranée, 91% des navires ont moins de 11 mètres ; 1487 bateaux représentent 21% de la flotte, contre 2985 unités (42%) pour la France métropolitaine. Les cotisations professionnelles obligatoires (CPO) ne s'élèvent qu'à 360 € par an, soit 1 euro par jour ! Nous avons beaucoup à faire après le Décret PME du 7 juillet 2017 qui règle la situation des pêcheurs gardant des navires sans exploitation, et face aux règles des « 6 mois d'embarquement ».

Puis le Président s'attaquait à l'épineuse question de l'état des stocks, à l'éclairage de l'Espagne qui prélève 12.000 tonnes d'espadon ; « nous avons besoin de régionalisation des mesures de gestion » et d'adaptation aux données du plateau continental qui produit l'essentiel du poisson. Après avoir regretté la disparition du rôle central joué par l'Administrateur des Affaires Maritimes, M. ROMITI plaidait pour une évolution de la pêche, dont la réduction des chalutiers a chuté de 220 à 200 jours/an. En Méditerranée, notamment, les chalutiers ont chuté de 75 à 64 unités. Alors que « les stocks de thon rouge sont reconstitués à 75%, et que 120 tonnes ont été rajoutées par Bruxelles » Les AEP thon rouge ont évolué de 62 à 120 « grands pélagiques » aujourd'hui.

Le passionnant exposé se terminait par la nécessaire transmission du savoir-faire, car « la pêche ne connait pas de chômage et que nous devons d'abord pêcher les prédateurs ». Et les perspectives sont nombreuses avec la communication opérée lors des « Fêtes de la Mer » et le Pescatourisme. Puis le Président du CNPMEM échangeait avec la Profession sur l'aquaculture, le Document Stratégique de Façade et la carte des vocations.

Un brillant exposé sur l'avenir de la pêche française, porté par l'enthousiasme de M. Gérard ROMITI qui lui promet de beaux jours, notamment avec les « coopératives d'activité et d'emploi dans les métiers du patrimoine maritime et de la mer » ; et applaudi comme il se doit par une assistance captivée des Elus du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Fin de la séance à 13 heures.

LES MOUILLAGES DES NAVIRES DE CROISIERES

Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois du Jeudi 14 juin 2018 – Les Issambres – Commune de Roquebrune sur Argens

Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, Maire de Roquebrune sur Argens, présente sa Commune et remercie les participants de leur présence

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou remercie Monsieur OLLIVIER - Maire de ROQUEBRUNE SUR ARGENS - pour son accueil, Monsieur PËRON représentant de la PREMAR, Monsieur David BARJON – Directeur de la DDTM et Monsieur BREMOND – chef de service DPM et environnement marin ET Monsieur LEFEBVRE Directeur adjoint DDTM délégué à la mer.

Il expose la règlementation sur les mouillages des navires de croisières et les stratégies à mettre en place pour la préservation des posidonies lors des mouillages de plaisance

Monsieur Barjon – Directeur de la DDTM
Expose la complexité de la règlementation pour les mouillages et la protection des posidonies.
La DDTM a la gestion d'environ 2000 mouillages individuels autorisés par Autorisation d' Occupation Temporaire.
Monsieur BARJON rappelle que la DDTM sera présente pour accompagner les Communes dans leur projet de création de Z.M.E.L. et insiste sur la nécessité de protéger le milieu marin, gage d'attractivité touristique.

Monsieur LEFEBVRE – Directeur Adjoint délégué à la mer et au littoral
Rappelle que les zones pour le mouillage individuel gérées par la DDTM sont consultables sur le site de la Préfecture du Var (à ce jour 49 zones sont répertoriées).
Les mouillages autorisés doivent être installés sans porter atteinte à la posidonie, malheureusement les contrôles à ce jour ne sont pas assez fréquents (moyens humains) pour contrôler les autorisations transmises ainsi que les mouillages sauvages.
Pour pallier cette problématique, l'Etat a lancé la mise en œuvre du programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM/DCSMM) adopté le 8 avril 2016.
Directives du Préfet Maritime :
Encadrer le mouillage de la plaisance dans les plans de balisage.
Favoriser l'installation de mouillages écologiques adaptés aux fonds, notamment dans les aires marines protégées.
Favoriser la création de ZMEL – zones de mouillage et d'équipements légers (assorties le cas échéant d'interdiction de mouillage sur les zones écologiquement sensibles).

Favoriser l'installation de coffres pour les navires de croisière/yachts dans les secteurs où il n'existe pas de zone de mouillage identifié.

Monsieur PERON – Chef de pôle « protection et aménagement durable de l'espace marin » - Préfecture maritime
Présentation de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages
L'encadrement du mouillage des navires participe à la préservation de l'environnement marin (qui est une mission de préfet maritime en tant que « gouverneur » de l'espace marin) qui doit concilier différents enjeux :
- la sécurité des personnes et des navires,
- la sûreté,
- le maintien des usagers traditionnels,
Le développement économique.
Le mouillage des navires de grandes tailles est réglementé en application de l'ARRETE PREFECTORAL n° 155/2016 qui instaure un régime de déclaration et un système d'autorisation de mouillage (navire supérieur à 45 mètres et yacht supérieur à 80 mètres).
Dans cet arrêté figurent toutes les zones de mouillage identifiées pour les navires de croisières et les yachts.
Lien vers l'arrêté 155-2016 du 24 juin 2016 :
https ://www.premar-mediterranee.gouv.fr/arretes.html ?frame=download-arretes.php&fichier=1501
Les autorisations de mouillage pour les navires de grande taille sont données par le CROSSMED (par délégation du Préfet Maritime)

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Rappelle la réunion du 4 juin en Préfecture Maritime, du 11 juin à la DDTYM et du 12 juin avec le Conseil Départemental, la CCI et le SCLV. Seule une action commune et un pilotage coordonné permettront d'aboutir au maintien des escales de moyenne croisière le long du littoral Varois. La commune d'Hyères et de Sanary seront approchées pour solliciter leur approche de la problématique. Demande une extension du moratoire pour l'ensemble des Communes du Var afin de disposer de temps pour l'élaboration des DLE le cofinancement des coffres et la préparation du montage financier.
A ce jour 3 communes sont concernées par le moratoire (Hyères/Lavandou/Sanary).
Monsieur Bernardi rappelle les retombées économiques des escales pour le département du Var qui s'élèvent à 26 millions d'euros. Ce chiffre sera en forte augmentation dans les années à venir.

Monsieur LEFEBVRE – Directeur Adjoint délégué à la mer et au littoral
Pour la saison estivale 2018 le plan de balisage sera le seul moyen pour rédiger des contraventions pour les mouillages sauvages.
Hors saison estivale, il pourra être rédigé des contraventions de grande voirie
Concernant l'instruction des dossiers pour l'installation de coffres, l'Etat s'engage à réduire au maximum les délais administratifs et être au côté des Communes pour l'élaboration des dossiers.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Soulève la problématique de la délégation de compétence Préfectorale pour assurer la police sur la bande des 300m et garantir l'application des réglementations ZMEL

Monsieur Lionel PEAN - En attente de son powerpoint

Raphaëlle Le Guen –Vice-présidente du SCLV et 1ère Adjointe au Maire de la Seyne sur mer - En attente de son powerpoint

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Plan Infra Polmar. Le SCLV possède une expertise et du matériel complémentaire à celui de l'Etat.
Le centre de stockage du matériel est localisé à Hyères.
Des **exercices** de simulation sont organisés afin de mettre en œuvre les matériels de lutte et de les tester.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.
Décret Plage
L'attribution des lots de plage début juillet pour la Commune de Ramatuelle, est la seule question en instance – Le Décret plage, après l'intervention de l'Etat sur le littoral des Alpes Maritimes, est appliqué sur tout le littoral Méditerranéen

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou informe de la participation d'un groupe représentant le SCLV au SEATRADE CRUISE MED les 19-20 septembre 2018 LISBONNE (Portugal)

Monsieur le Président du SCLV lève la séance à 13h00.

******

COMITE TECHNIQUE DU 15 OCTOBRE 2018 : DES ATELIERS POUR LUTTER CONTRE L'EROSION

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var coordonne et met en œuvre une stratégie de gestion des côtes sableuses dans le département du Var.

L'objectif est d'élaborer une stratégie départementale sur les questions d'érosion des plages et d'accompagner les interventions multiples des collectivités, en accord avec les politiques publiques (code de l'environnement et les stratégies nationales de gestion intégrée). En vue d'établir une stratégie de gestion intégrée du trait de côte locale, ce travail s'inscrit comme une première étape de réflexion qui aura vocation à être plus globale.

Tous ces projets littoraux sont soumis à des procédures que la DDTM instruit. De nouveaux et nombreux projets sont portés ou en préparation dans le Var. La DDTM met en cohérence leur instruction avec la stratégie nationale et la protection des milieux aquatiques.

Le littoral varois est touché par le phénomène de l'érosion. Différentes études ont montré que le recul des plages se verra accentué par le changement climatique et la montée du niveau de la mer. De plus la vulnérabilité des côtes sableuses du Var est importante.

Disposant de peu d'espace de recul, les plages varoises sont sensibles à ce phénomène.

De nombreuses plages sont naturellement contraintes par des affleurements rocheux en arrière-plage. Par ailleurs pour une grande majorité des plages du département, des aménagements empêchent toute adaptation naturelle de ces systèmes littoraux à la montée du niveau de la mer et à ce phénomène d'érosion.

Mettre en place une stratégie de gestion de l'érosion est nécessaire afin d'éviter une gestion de l'urgence à l'avenir et promouvoir une efficacité à long terme de gestion des côtes sableuses.

Pour compenser ce recul des plages, des solutions existent, mais elles doivent être appropriées à la dynamique des plages et à la sensibilité des fonds marins.

Ainsi, une connaissance du site et une étude approfondie de leur fonctionnement sont nécessaires.

À travers cette stratégie, il s'agit d'établir des recommandations autour de ces méthodes afin de promouvoir une gestion cohérente et efficace des côtes sableuses en érosion. En fonction du type de plages défini, différentes méthodes de gestion sont acceptables afin de protéger et de gérer durablement les côtes sableuses.

En définitive et selon le type de plage (naturelle, urbanisée, fortement urbanisée), il est très difficile de gérer le problème. Il conviendra de travailler cas par cas.

Monsieur François DE CANSON précise que des aides contre l'érosion seront octroyées par la Région aux communes.

******

LA POLLUTION DU 7 OCTOBRE 2018

La mobilisation de l'Etat renforcée et la planification des opérations de dépollution.

Le contexte : Depuis dimanche 7 octobre 2018, les services de l'Etat sont pleinement mobilisés, en lien avec les équipes Italiennes, afin de contenir toutes les pollutions qui pourraient résulter de la collision intervenue au large de la Corse entre deux navires.

Outre la sécurisation des deux navires, les moyens activés ont à ce jour permis de récupérer la quasi-intégralité du ruban d'hydrocarbures issu de la collision, et ont évité une catastrophe écologique d'ampleur.

Quelques résidus d'hydrocarbures (moins de 2% de la quantité globale de la collision), n'ont pas pu être pompés car trop dispersés. Ces reliquats atteindront, sous forme de « boulettes » certaines côtes du littoral méditerranéen du Var et des Alpes Maritimes. Une partie a d'ores-et déjà été signalée aujourd'hui à RAMATUELLE … (*source : Communiqué de presse du 17 octobre 2018 de M. François DE RUGY, ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire*)

La situation au 25 octobre 2018 : pour contenir le phénomène en mer et protéger le littoral, les services de l'Etat ont déployé des filets afin de récupérer les résidus qui n'ont pas pu être pompés. Des galettes d'hydrocarbures, souvent mélangées à de la posidonie, ont été retrouvées sur les plages du littoral et toutes les plages polluées par les hydrocarbures demeurent fermées au public.

"Nous sommes tous des victimes, l'Etat comme les communes" déclare le Secrétaire Général de la Préfecture du Var. Pour faire face à cette pollution, les services de l'Etat ont géré cette crise avec méthode. Une main courante faisant état des actions menées par l'Etat a permis d'élaborer avec le concours des experts du CEDRE, la stratégie de dépollution et de structurer les opérations. Des moyens aériens et maritimes ont été déployés afin d'établir avec exactitude l'origine de la pollution et son évolution.

A l'appui de ces éléments, le Préfet du Var a activé le plan POLMAR terre. Un principe de précaution humain a été déployé sur les plages du littoral pour les acteurs locaux en charge du suivi, du ramassage des galettes, du nettoyage et du stockage des déchets en vue de leur traitement ultérieur. A ce sujet, un retour d'expérience sera nécessaire.

A ce jour, 11 communes et 50 plages sont touchées par cette pollution. La nappe (pollution légère) se situe à 170 km du littoral entre le CAP SICIE et FOS-SUR-MER. Les moyens maritimes continuent à travailler.

Le volet judiciaire : des enquêteurs maritimes sont sur le terrain. Les prélèvements prennent du temps sur toutes les zones connues. Le parquet de PARIS a été saisi.

Le volet financier : des fonds seront débloqués …

Pour terminer, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Var salue les Maires et le SCLV pour leur intervention et leur remet deux notes synthétisant l'action de l'Etat : " nous devons travailler en collaboration".

Par la suite, cette crise aura un impact touristique, environnementale et politique. Un retour d'expérience en toute franchise sera nécessaire dans les prochains mois.

Intervention de Monsieur Franck BOUMENDIL, Commune de SAINT-TROPEZ au sujet de la pollution sur le littoral et de ses conséquences : à quel moment la pollution sera-t-elle maitrisée ? Conformément au traité de la mer signé à MONTEGO BAY le 10 décembre 1982, les navires seront-ils jugés sur l'état des pavillons ?

Monsieur Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var, indique que la pollution n'est pas entièrement maitrisée à ce jour. Il rappelle que le parquet de PARIS est en charge de cette affaire. Le bateau n'était pas dans une zone de mouillage, mais ancré depuis plusieurs jours.

Intervention de Monsieur François DE CANSON, Maire de la commune de LA LONDE LES MAURES.
"J'ai été rassuré par le Préfet Maritime. L'Etat se doit de nous aider financièrement. C'est une situation compliquée qui aura une répercussion sur le tourisme. A ce sujet, des actions communes seront menées par la Région et le Département".

Intervention de Monsieur Michel CECCALDI, Commune de BANDOL
"Une communication centralisée est nécessaire pour faire face à cette crise".

Monsieur Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var prend la parole :" l'Etat se doit de mener des actions coordonnées avec les communes, réunies autour d'un PC. L'Etat doit être disponible et à l'écoute".

Madame Raphaëlle LEGUEN, Commune de LA SEYNE SUR MER informe le Secrétaire Général de la Préfecture du Var que la communication a été difficile avec l'Etat. Elle aurait aimé que sa collectivité soit épaulée par les services de l'Etat. "Il aurait été judicieux de travailler ensemble et de cibler les bonnes personnes pour plus de rapidité (contact téléphonique avec les communes concernées par la pollution dans le cadre d'un PCS). ".

Pour terminer, le Président du SCLV encourage les élus des communes du littoral Varois à actualiser les fiches de contact dans le cadre du plan infra POLMAR. Il remercie le Parc National de Port Cros pour son aide et son soutien.

******

LA LOI ELAN

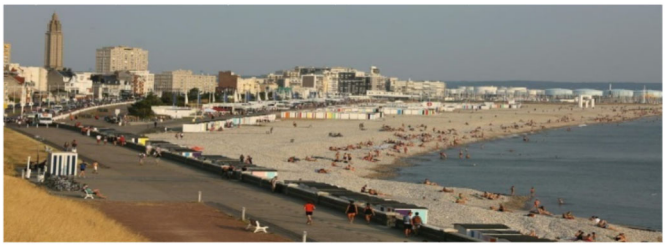

La loi Elan, vers un assouplissement majeur de la loi littoral ?

La loi ELAN vient corriger à la marge la loi Littoral de 1986. Elle permettra le comblement des « dents creuses », tout en respectant les enjeux de préservation de la zone littorale.

Les nouvelles dispositions autoriseront désormais les projets de constructions et d'installations sous deux conditions : ils devront exclusivement porter sur l'amélioration de l'offre de logement et l'implantation de services publics, et devront se situer en dehors de la bande dite des « 100 mètres », des espaces proches du rivage et des rives des plans d'eau.

Elles permettront et encadreront également le recours à la procédure simplifiée de modification pour les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de ces mesures.

******

LE MAINTIEN DES CRS SUR LES PLAGES DU LITTORAL

Extrait du discours de Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, lors du 40ème anniversaire de l'Association Nationale des Elus du Littoral au HAVRE, le 11 octobre 2018.

"… S'agissant de la question particulière de la surveillance des eaux de baignade, nous avons maintenu l'été dernier un effectif identique à celui de l'année précédente, de qualité, je le concède bien volontiers, inférieure à ce qu'il avait été, notamment il y a une dizaine d'années, je suis tout à fait ouvert à l'idée que nous puissions réfléchir ensemble à l'avenir de ces dispositifs, pour peu, et je le dis là aussi de façon très claire, que l'on maximise la présence des policiers et des gendarmes là où ils sont véritablement nécessaires, et qu'on leur permette de se recentrer sur leur cœur de métier ….Si vous voulons garantir l'efficacité des forces de l'ordre, il faut les concentrer géographiquement là où c'est nécessaire ….Je suis, en la matière, totalement opposé à la dispersion".

Le Président souligne le rôle sécuritaire joué par les NS/CRS pour la sécurisation des baignades, mais également pour la sécurité publique sur les plages. Leur action concerne 5 communes Varoises.

A son avis et de par son expérience, la situation ne changera pas avant les municipales de 2020.

Cette réflexion sera conduite le moment venu et fera l'objet d'échanges entre le ministère de l'Intérieur et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Le sujet des CRS intéresse énormément le Secrétaire Général de la Préfecture du Var. Il s'agit d'un sujet majeur de préoccupation pour les élus. La sécurité des plages par les CRS est un sujet sensible. L'Etat devrait supprimer les NS/CRS à terme (progressivité non définie à ce jour).

******

BILAN DU 40EME CONGRES DE L'ANEL AU HAVRE

Monsieur le Président du SCLV se félicite de la venue du premier Ministre et présente un bilan positif de ce 40ème congrès de l'ANEL au HAVRE.

Monsieur Jacques BOMPAS, Commune du LAVANDOU, présente son rapport aux élus présents. "Le bilan de ce 40ème congrès de l'ANEL est positif. L'ANEL est une association leader au côté des services de l'Etat".

Ces affirmations sont reprises par Madame Raphaëlle LEGUEN. Elle conclut : "L'ANEL joue un rôle important. Les élus présents lors de ce congrès
peuvent intervenir dans un certain nombre de domaines".

******

PAMM

Le Conseil Maritime de façade de Méditerranée est sous la houlette du Préfet de Région et du Préfet Maritime.

L'ambition est de proposer une mer saine, propre et productive, permettant un bon fonctionnement des écosystèmes marins et un usage durable des biens et des services associés.

Depuis son adoption en 2016, le programme de mesures du PAMM s'est imposé comme un outil unique, à l'échelle de la façade méditerranéenne, pour fédérer, renforcer et compléter les efforts entrepris par un nombre considérable d'acteurs locaux.

❾ PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

Rapporteur : M. Christian DEBIEUVRE, responsable du service environnement et du développement durable.

La commune de SAINTE-MAXIME s'étend sur 13 km de côte et compte de nombreuses plages aux typologies différentes : la plage de la Croisette (urbanisée), la plage du centre-ville (urbanisée), la Plage du Saint Hilaire (urbanisée), la plage de la Nartelle (naturelle), la plage de la Garonnette (urbanisée) …

Le projet d'aménagement du bord de mer, présenté ce jour aux membres du SCLV, prévoit un plan de lutte contre l'érosion, de nombreux aménagements paysagers et la réhabilitation de nombreux ouvrages sur terre et en mer. Ce projet, d'une grande envergure, devra tenir compte du bassin versant du Préconil qui a subi cette dernière décennie d'importantes crues ayant entrainé des dommages conséquents et une forte modification de sa morphologie et de ses affluents. De plus, le Préconil transporte des sédiments (sables, cailloux…) et par conséquent, a un impact important sur la plage du centre-ville et sur la plage du SAINT HILAIRE. A ce sujet, le projet préconise, en outre, l'élaboration d'une digue pour accompagner les sédiments sur la plage du centre-ville.

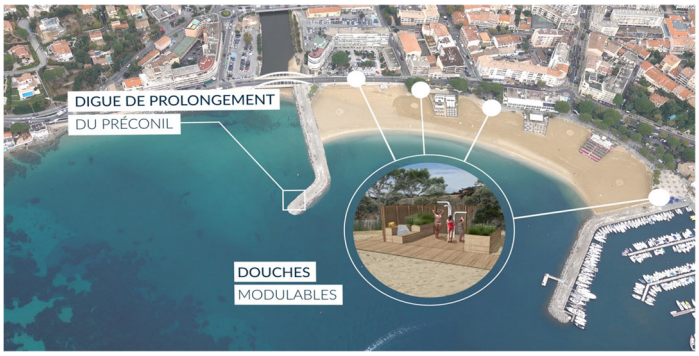

! Côté budget, l'estimation du coût total des travaux est de 11,5M€ HT et sera répartie entre la commune (2,2M€) et la communauté de communes (9,3M€). Ce projet sera subventionné par de nombreuses institutions.

Ce projet d'aménagement doit répondre à la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le var mise en œuvre par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. "*L'objectif est d'élaborer une stratégie départementale sur les questions d'érosion des plages et d'accompagner les interventions multiples des collectivités, en accord avec les politiques publiques …Tous ces projets littoraux sont soumis à des procédures que la DDTM instruit …En fonction du type de plages défini, différentes méthodes de gestion sont acceptables afin de protéger et de gérer durablement les côtes sableuses*". *(source : la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le var – DDTM - 2018 – version 2)*.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE SAINTE-MAXIME DEVRA S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES :

"Face à une mer menaçante du fait du réchauffement climatique, les communes s'adaptent aux futures érosions et submersions".

Monsieur Vincent MORISSE salue, de nouveau, le professionnalisme de Monsieur David BARJON, Directeur de la DDTM. "Monsieur BARJON écoute et comprend les besoins et les difficultés rencontrés par les communes du littoral".

La hausse du niveau de la mer aura des répercussions sur nos villes. A ce titre, les cartes d'aléas, spécifiques à chaque commune, permettent de sécuriser et de protéger le public.

La commune de Sainte-Maxime sera toujours sujette aux inondations. Monsieur Vincent MORISSE précise que "les équipements hydrauliques ne sont pas infaillibles mais peuvent amortir la montée des eaux".

Intervention de Monsieur le Président : "comment avez-vous fait pour que les enrochements soient acceptés par les services de l'Etat ? c'est, de par mon expérience, un refus systématique".

Le dossier présenté ce jour par la commune de SAINTE-MAXIME n'a pas été déposé en DDTM. "Messieurs BARJON et BREMONT ont ouvert une fenêtre pour travailler" souligne Monsieur Vincent MORISSE.

La commune de SAINT TROPEZ, représentée par Monsieur Franck BOUMENDIL, tout comme les autres villes présentes lors de cette réunion, sont concernées par ce phénomène.

A ce sujet, l'article paru dans VAR MATIN le 13 décembre 2018 (inondations-érosion : un investissement "colossal") fait écho à cette situation à risques, tant sur le plan *des inondations* que sur le volet *érosion des plages*.

FAVORISER L'ACCES AUX DOUCHES POUR LES PMR : UN ENJEUX ESSENTIEL POUR LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME.

Le projet d'aménagement du littoral, défendu par la commune de SAINTE-MAXIME, préconise l'installation de douches plus confortables et accessibles aux PMR. Ces installations permettront d'accueillir tous types de handicap. La commune commencera les travaux sur la plage du centre-ville et y installera des pictogrammes adaptés. Ces douches dédiées aux PMR ne seront pas raccordées aux réseaux. A ce sujet, Monsieur Vincent MORISSE rappelle le principe d'utilisation d'une douche : "elles servent, en principe, à se dessaler et ne sont pas dédiées à une utilisation familiale".

(exemple de douche PMR – Plage de la Croisette).

LA MUNICIPALITE SERA GARANT DE LA SECURITE DES OUVRAGES ET DEVRA REPONDRE AUX ALEAS SUBMERSION MARINE, EAU DOUCE ET EROSION :

Pour rappel, le 28 avril 2017, un porter à connaissance (PAC) concernant la prévention du risque submersion marine avec prise en compte du changement climatique a été réalisé auprès des 27 communes littorales du département.

Ce PAC délimitait des Zones Basses Littorales (ZBL) issues des cartographies élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite « Directive Inondation ».

Ces cartographies, élaborées en prenant en compte un aléa de référence centennal intégrant 60 cm de surcote liés aux effets du changement climatique à l'horizon 2100, ont conduit à retenir un niveau de protection face au risque de submersion marine de + 2,40 m NGF.

Afin d'affiner la compréhension des dynamiques de submersion, la DREAL PACA a commandé une étude au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cette étude a permis d'intégrer les caractéristiques locales du rivage avec une méthode homogène sur le littoral de la façade inter-départementale s'étendant de Menton à la Camargue.

Les résultats de cette étude et leurs conséquences sur le niveau de constructibilité ont été présentés au Syndicat des Communes du Littoral Varois le 19 février 2018 à la Mairie du PRADET.

LE PROJET D'AMENAGEMENT PREVOIT LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES POUR PROTEGER LE DPM.

Sur la plage de la NARTELLE, les travaux seront réalisés avec l'argent des contribuables.

Monsieur Vincent MORISSE : "Nous faisons le travail de la DDTM à sa place".

Pour l'ensemble des travaux réalisés sur terre ou en mer, la commune récupérera la TVA (dans le cadre de la FCTVA).

DEVELOPPER LE TRANSPORT MARITIME : La commune de SAINTE-MAXIME essaie, tant bien que mal, de développer le transport maritime depuis le ponton de la NARTELLE. La municipalité a énormément de mal à faire passer ce projet auprès de la population.

DEVELOPPER LE VELO PARTAGE ET LE VELO ELECTRIQUE dans un but environnemental.

INSTALLER DES GEO TUBES SUR LA PLAGE DE LA GAVONETTE : ces installations sont fragiles et peuvent être dégradées par les hélices des bateaux. Des géo tubes ont été installés sur la commune de HYERES et à CAVALIERE.
A ce sujet, Monsieur le Président précise que la colonisation de grands nacres sur CAVALIERE a causé de nombreux problèmes. "Nous avons des difficultés à les réparer. Les nacres poussent à l'intérieur. Elles peuvent atteindre 1m50 en 3, 4 ans".
La commune de HYERES est, elle aussi, concernée. Madame Edith AUDIBERT confirme que les réparations sont très coûteuses. Les géo tubes sont abimés par les hélices des bateaux et les pêcheurs.
La commune de SAINT-TROPEZ n'a pas installé de géo tubes sur ses plages en raison de son coût important.
Monsieur le Président conclut : " ces géo tubes s'intègrent parfaitement dans l'environnement".
La commune de SAINTE-MAXIME compte sur la DDTM pour accepter ces projets.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME SERA SUBVENTIONNE : ce projet, d'une grande envergure, percevra des aides de la part de la commune (autofinancement), de la Communauté de Communes, du Département et de la Région. La commune fera appel aux financements Européens.

⑩ LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

COURRIER DU 3 DECEMBRE 2018 ADRESSE A M. NACER MEDDAH, PRESIDENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Président encourage les communes du SCLV à participer à une réunion en ce début d'année 2019.

Cette réunion permettra d'évoquer des problèmes spécifiques aux communes du littoral.

Monsieur le Président conclut :"cette réunion sera importante. Elle nous permettra d'éclairer les Magistrats sur la spécificité de nos ratios, liés à l'afflux estival, comme sur nos obligations et les charges qui en découlent (ex : la sécurité des baignades)".

La Commune de SAINT CYR SUR MER, représentée par son Maire Monsieur Philippe BARTHELEMY, fait part de son expérience :"Ils ne sont pas si exigeants mais bien au contraire, ils ont une capacité à dialoguer avec les communes".

Monsieur le Président propose que les communes membres du SCLV transmettent leurs questions avant la réunion : "C'est une première en France, et je remercie la commune de SAINT-CYR d'accueillir cet échange".

⓫ PRESENTATION DES PROBLEMATIQUES POUR CHAQUE COMMUNE

Monsieur le Président informe les membres des problématiques rencontrées par la commune du **RAYOL CANADEL**.

Contexte actuel : l'attribution des lots de plages aux candidats est suspendue à la suite des actions de l'association ARCANE contre la PREFECTURE, alors que la commune avait limité volontairement les surfaces accordées aux plagistes, évitant ainsi tous risques de dépassement du seuil des 20%. Le Préfet a décidé de retirer les arrêtés pour éviter une procédure longue devant les tribunaux.

L'Etat a reconnu que le dossier était difficilement défendable.

Monsieur le Président propose aux membres du SCLV de prendre une motion pour soutenir la commune du RAYOL CANADEL, regrettant que Monsieur Jean PLENAT ne soit pas présent.

"Les 5 lots de plage du RAYOL constituent une recette importante pour cette petite commune qui a déjà bien des difficultés avec plusieurs effondrements routiers".

Vote : **à l'unanimité des voix**.

A l'heure où ce compte-rendu est rédigé, l'Etat a décidé de proroger les concessions de la commune du RAYOL CANADEL pour une année supplémentaire. Monsieur le Président reviendra sur ce point lors d'un prochain SCLV.

COMMUNE DU PRADET

Madame Viviane TIAR, absente excusée, a communiqué à Monsieur le Président du SCLV les problématiques de sa commune.

Mail du 11 décembre 2018 : "comme convenu, je vous transmets les informations et les éléments pour la réunion.
Plage de la GARONNE : 200 tonnes de sable que nous rajoutons tous les ans.
Plage des OURSINIERES : cette plage est chargée en galets et cailloux.
Remarque : les petites communes n'ont pas d'indicateur, aide à la commune pour changement climatique. La commune du PRADET en est consciente".

COMMUNE DE RAMATUELLE

Intervention de Monsieur Jean-Pierre FRESIA, adjoint.

Les PC ont été accordés. Nous sommes en avance de 15 jours.

DPM : nous devions être prêts au 10 janvier 2019. Nous avons 1 mois de retard (problèmes d'amiante).

Monsieur le Président en s'adressant à Jean-Pierre FRESIA : "Compte-tenu des difficultés relatées dans la presse, vous avez beaucoup de courage".

Pollution sur les plages : "Nous avons ramassé la majeure partie de la pollution".

Intervention de M. BOUMENDIL : "si l'Etat avait réagi avant …"

Monsieur le Président : La situation était complexe. Il s'agissait de pollution par plaques éparses, et non d'une marée noire. "Monsieur BARJON, Directeur de la DDTM en cellule de crise le samedi, ne savait pas que la pollution avait atteint PORT-CROS. C'est moi-même qui l'ai prévenu".

Monsieur le Président : "nous devons agir et protéger nos côtes Varoises avant que les hydrocarbures atteignent nos ports. Nous devons anticiper les problèmes et être réactifs avec le matériel. ***C'est la force de notre syndicat***".

*A ce sujet, Monsieur le Président propose d'inclure une ligne budgétaire supplémentaire concernant" les barrages flottants" dans le DOB. (**à l'unanimité des voix**).*

Avant de clôturer cette réunion, le Président conclut : " il est demandé aux membres du SCLV de préparer une cartographie individualisée pour chaque commune concernée par l'érosion, dont la somme des problématiques nous permettra de préparer notre rencontre prochaine avec la DDTM ; ainsi que de mobiliser les responsables de vos services communaux en charge du littoral, afin d'apporter une approche commune".

⓬ INFOS ET ACTUALITES 2018

Le Sinistrés de la pollution : faites-vous connaître (Var-matin du 3 décembre 2018)
LA SEYNE et LA CIOTAT en vigilance pollution (Var-matin du 28 octobre 2018)
La pollution a touché légèrement la commune de CAVALAIRE (Var-matin du 3 novembre 2018)
Grosse opération de nettoyage sur les plages du LAVANDOU (Var-matin du 14 novembre 2018)
Le projet d'aménagement du littoral détaillé ce lundi aux Maximois (Var-matin du 20 septembre 2018)
HYERES - Des fleurs de posidonie indiquent un herbier sain (Var-matin du 3 novembre 2018)

Les articles sont présentés en annexe.

⓬ REPORTAGE PHOTOS

Réunion à Sainte Maxime du 13 décembre 2018

ANNEXE